DELIBERATION Nº 2025-29

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le 13/10/2025



ID: 039-213901028-20250929-2025_29_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHANCIA Séance du lundi 29 septembre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 9 L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente-cinq minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu extraordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 22 septembre 2025

<u>Étaient présents</u>: BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FOURNIER Christophe, BERTHAIL Éric, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.

Date de mise en ligne de la délibération :

Excusé-es:

FAYE Cyril, excusé, donne pouvoir à DELIANCE Jean-Luc, DUEZ Sophie, excusée, donne pouvoir à BONIN Robert.

Absent:

KOCIOL Guillaume

Secrétaire de séance : MEYNET Francine

Objet : Organisation des actions de fin d'année

Cette année, l'association Les Amis du Four a indiqué ne pas souhaiter reconduire l'organisation du marché de Noël.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose d'échanger avec le conseil municipal afin d'examiner deux pistes pour maintenir une dynamique festive et solidaire à destination des habitants :

- L'attribution de cadeaux aux enfants : une réflexion pourrait être engagée sur les modalités de financement (budget communal ou subvention allouée à l'association) ainsi que sur les critères de distribution ;
- La préparation de colis pour les aînés de la commune : une action complémentaire visant à renforcer le lien intergénérationnel et à marquer l'attention de la collectivité envers ses seniors.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité/à la majorité :

- DECIDE d'accorder une subvention de 30 € par enfants, sous réserve qu'un évènement soit organisé par l'association des amis du four pour les enfants de la commune,
- DECIDE d'accorder un montant de 30 € pour les colis des aînés.

Pour extrait certifié conforme

deliberation n° 2025-29

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le 13/10/2025



ID: 039-213901028-20250929-2025_29_01-DE

Le Maire, Robert BONIN

